

**DATE DE PUBLICATION : 18 janvier 2012**

## **Le secrétaire général**

Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par M. Robert OPHÈLE, second sous-gouverneur, à M. Armand PUJAL le 6 janvier 2012 ;

Délégation permanente est donnée à M. Marc MORAU, directeur de l'Immobilier et des Services généraux, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Patrick LAFOREST, adjoint au directeur de l'Immobilier et des Services généraux, à l'effet de signer :

- tous actes (promesse et acte authentique) d'acquisition ou de cession de biens immobiliers, aux prix, charges et conditions que le délégant jugera convenables, ainsi que tous mandats correspondants ;
- tous documents relatifs à la création, la modification ou la suppression de toutes servitudes, mitoyennetés ou traités de cour commune avec ou sans indemnité.

Délégation permanente est donnée à M. Marc MORAU, directeur de l'Immobilier et des Services généraux, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Patrick LAFOREST, adjoint au directeur de l'Immobilier et des Services généraux, à l'effet de subdéléguer aux directeurs de succursales la signature de tous actes (promesse et acte authentique) d'acquisition ou de cession de biens immobiliers.

Fait à Paris, le 13 janvier 2012

Armand PUJAL